

Rapport sur l'Administration
et la situation des affaires de la ville
de Hal, présenté au Conseil communal,
en exécution de l'article 90 de la
Loi communale du 30 Mars 1836,
en séance publique du 2 Décembre 1850.

Messieurs,

Le Collège a l'honneur de vous soumettre
conformément à l'art 90 de la loi communale,
son rapport relatif à l'Administration
et à la situation des affaires de la ville,
à l'égard desquelles, il n'a trouvé aucune
question importante soulevée depuis le
rapport de l'année dernière.

Poids et mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont
seuls en usage : les employés des accises
exercent une surveillance convenable à
ce sujet.

Stat civil et population.

Les Registres de l'Etat civil sont bien
et exactement tenus.

Le mouvement de la population de
l'année dernière était comme suit :

naissances . . . 232, dont
112 masculines et
120 féminines.

Décès : 189 décès, dont 88 masculins
et 101 féminins, n'ont compris 10
enfants morts-nés.

Il y a eu 56 mariages, et point
de divorces. Il y a eu également un
et six ^{adoption} ~~legitimisations~~ d'enfants.
Le nombre des habitants qui ont
quitté la ville s'est élevé à 122, et
celui de ceux qui sont venus s'y
établir est de 129.

La population de la ville et de
ses hameaux est actuellement de
7278 âmes.

Il n'y a eu aucun enterrement.

Elections

Les diverses listes électorales ont
été révisées régulièrement sous
qu'il soit survenu de réclamation.

Le nombre des électeurs communaux
pour 1849 était de 233, et celui de
ceux inscrits pour 1850 est de 232;

Le nombre d'électeurs provinciaux
était de 158 en 1849 et de 159 en 1850.

Celui des électeurs pour les Chambres
législatives s'est élevé à 155 en 1849
et en 1850 à 156.

Le 11 février 1850, Messieurs Félix
Amédée Clapteur et Léopold Vanhien
ont été élus conseillers communaux
en remplacement de M. M. Müller &
Manneart, démissionnaires.

Administration communale & Personnel.

L'Administration n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de sa mission, pendant l'exercice écoulé.

Les Membres du Conseil montrent beaucoup d'assiduité pour fréquenter les séances, ^{sur 17 convocations il n'y eut} ~~et rarement ils se sont~~ ^{qu'un seul} ~~trouvés~~ leur nombre insuffisant pour délibérer.

Le Conseil communal ainsi que le Collège des Bourgmestres & Echevins sont au complet.

Les affaires de l'Administration ont été expédiées régulièrement et à cette fin le Collège a fait trois réunions par semaine, les lundi, jeudi & samedi, outre qu'il s'assemble quand les affaires l'exigent.

Les employés de la ville s'acquittent de leurs devoirs à notre satisfaction.

La conservation des archives se fait avec soin.

Le Sieur Jean Baptiste Bouleugier, qui avait exercé les fonctions de Secrétaire communal de cette ville pendant environ 34 ans est décédé le 27 Br. 1850.

Dans sa séance du 5 Br. suivant le Conseil communal a nommé le Sieur François Defreef, aux dites fonctions.

Situation financière & Comptabilité

La situation financière ^{est} restée pour ainsi dire au même point que l'année dernière.

dernière; c'est à dire que les dépenses
ordinaires excèdent toujours les
recettes de même nature; de manière
que le Collège s. trouve encore, à son regret, dans la
nécessité de vous proposer, Budget de 1851, ^{2 manchettes} une taxe personnelle
en

à l'avance
au moment de la création
de l'école moyenne,
le Recteur de l'hôtel approuvé par la Députation permanente
et de la continuation du Conseil provincial, comme suit:
et de l'achèvement des travaux de la
Le compte de la ville de 1846 a été
Le Recetteur de la ville a
Le compte de la ville de 1846 a été
Le Recetteur de la ville a
Le compte de la ville de 1846 a été
Le Recetteur de la ville a

La restauration, urgente
de la tour est aussi un
motif de réflexion
prévoyante.

Supplémentaire, comme les années
précédentes. Les finances de la ville ne
pouvant pas régler au seigneur
Le compte de la ville de 1846 a été
Le Recetteur de la ville a
Le compte de la ville de 1846 a été
Le Recetteur de la ville a

La caisse du Receveur de la ville a
été vérifiée trimestriellement
par Monsieur le Bourgmestre

Aliénations, Echanges.

Il n'y a point eu d'aliénation,
échange ni procès par la ville pendant
l'exercice courant.

Bâtimens et Edifices communaux

Les travaux de restauration de
l'hôtel ont été continués avec
toute la précaution nécessaire.

La Commission royale de monuments
a émis l'avis que la reconstruction
des deux pignons de l'édifice
était indispensable pour que, sa
restauration puisse présenter
quelque solidité, il en résultera
nécessairement un surcroît de dépenses
considérable, surtout par l'acquisition

Il faut vous avez apprécié
dans v. célébration
de ... l'importance

de la maison Thoustian, dont une partie
se trouve incorporée dans l'hôtel de ville.
La ville se trouvant dans l'impossi-
bilité de supporter à elle seule cette
nouvelle dépense, force nous a été
de solliciter des nouveaux subsides
de la province et au Gouvernement.

Fort heureusement les démarches
faites dans ce but, par votre Collège
n'ont pas demeurées stériles. M^r
le Ministre de l'Intérieur a consenti,
sur les fonds du Trésor, un subside de
9000 francs, à liquider par tiers en 1881,
1882 et 1883, ainsi qu'il résulte d'une
dépêche de Monsieur le Gouverneur de
la province, en date du 4 f. 1880, qui
vous a été communiquée en séance du
17 même mois.

Les réparations
sont devenues
tellement urgentes
que si la fabrique
de l'Eglise ne s'en
occupe pas, l'Edm

se trouvera dans la
nécessité d'opérer
elle-même le

commencement de ces
travaux, afin d'éviter
des malheurs.

Remplir avec
les leurs fust.
gratuites.

Nous ne pouvons que répéter les rapports
des années précédentes concernant
les réparations considérables qu'exige
l'Eglise de St. Martin, qui est un
superbe monument gothique.

Bureau de Bienfaisance & Totalité
publique.

Le personnel du bureau de Bienfaisance
est aujourd'hui au complet nous souhaitons
que les Membres de ce bureau
soient reconnus d'une solvabilité
reconnue à fournir un cautionnement
en immeuble.

Grâce aux sages mesures prises
par l'Autorité Communale de concert
avec

avec la Commission médicale locale
et la Commission Sanitaire, aucune
maladie épidémique n'a ^{régné} ~~régné~~ en
ville, depuis notre dernier rapport.

Cependant la petite vérole a régné,
à la fin de 1849 et au commencement
de cette année, mais sans faire beaucoup
de ravage. Elle a été bientôt com-
battue par la médication mise
en usage et la pratique de la
vaccination et revaccination.

En exécution du Règlement provincial
sur le service de la vaccination, arrêté
le 16 juillet 1840, trois vaccinateurs
auxiliaires ont été nommés et sont: M. M. Vandenschueren,
au bureau de Bienfaisance, M. M. Sauter
meur Coukatoours avec l'Administration, ne perd pas de vue
plus la voir qu'ils Le nettoyage des rues & des places
continuent à donner ~~ont été fait avec soin.~~

aux pauvres malades Toutes les mesures ont été prises pour
pauvres des soins faire disparaitre de la voie publique
assurés, et avec le dépôt de matières corrompues ou
de l'intérêt des le repandant ses odeurs infectes pouvant
plus lavable. vicié l'air; pour faciliter l'écoulement
des eaux dans les rues et pour éviter
les incendies.

Le nombre d'indigents secourus par le
Bureau de Bienfaisance est resté à peu
près le même qu'en 1849. Nous continuons
à remarquer, parmi la classe inférieure
une amélioration par suite du prix peu
élevé des denrées alimentaires.

Nous voyons toujours avec plaisir que
les ^{meurs} ~~meurs~~ pauvres dont il est parlé dans le
rapport des années précédentes sont
encore entretenues dans un local de la ville,
au moyen du produit des collectes faites
L.

dimanche, dans le dimanche.

La situation financière du Bureau de Bienfaisance se trouve toujours dans un état précaire, à la suite des années calamiteuses que nous avons traversées.

Le Bureau s'efforce de faire disparaître son déficit.

Le Budget 1880 a été arrêté comme suit:

Les Recettes à	17,029. 12
Les dépenses à	17,163. 45.
et le déficit à	134. 33.

Les titres de propriété que le Bureau de Bienfaisance possède sont bien conservés.

Les biens sont bien régis et administrés, ils sont loués et affermés par actes publics.

Les titres et Bordsaux des rentes et obligations sont renouvelés en temps utile.

Les plantations sont également bien entretenues et soignées.

Le nombre d'indigents qui ont été secourus pendant l'exercice courant s'élève à 2978

Hôpital.

Council a nommé
dans la séance du
... la commission
administrative qui a été
installée par le
Collège des B. & S.

Le projet de création d'un hôpital, tant désiré par la population, est un point de pouvoir se réaliser et le
un arrêté Royal en date du 27 Mars 1880
autorise la Commission administrative des
des B. & S. de cette ville à faire l'acquisition
des Bâtiments de M^r Vancouver dont il
vous a été parlé dans le dernier rapport.

La Commission des hospices est obligée d'attribuer pour org. le service de l'hosp. l'expiration du bail des Religieuses qui arrivera le 1. av. 1882

Infirmes &c

Il y a en cette ville quatre aveugles et deux sourds-muets: leur âge ne permet plus de songer à leur instruction.

15 Enfants de la patrie sont placés convenablement chez des nourrices en cette ville.

Mendicité

L'Autorité Communale, le bureau de Bienfaisance, la police locale & la gendarmerie font tous les efforts possibles pour extirper la mendicité. Les ordres les plus formels sont donnés pour arrêter les delinquants.

Culte

Il n'existe entre l'Administration communale & les Ministres du Culte que des rapports d'un caractère conciliant.

Les objets d'art, que l'Eglise renferme sont bien conservés par les soins de la fabrique.

Le personnel du conseil de la fabrique est au complet.

~~Le volume~~
~~une exposition~~ du compte de 1849 n'a pas encore été déposé aux archives communales.

Instruction primaire & moyenne

Les quatre écoles primaires existantes en cette ville sont fréquentées par 181 élèves des deux sexes, dont 66 indigents.

L'instruction se donne d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces quatre écoles s'est élevée en 1850 et s'élèvera pour l'exercice 1851 à la somme de 4374 francs, dans laquelle

Avec 1000

Selon les moyennes de la ville ^{la} ~~contrainte~~ pour ^{la} somme de 1891
 les finances ~~francs~~ et le bureau de Bienfaisance p. 600
 Ensemble \$ 2291

Le surplus de la dépense est couvert par
 des subsides accordés par l'Etat et la
 province.

La position financière de la ville était
 toujours très précaire, nous ~~formons~~ ^{faisant} ~~ici la~~
 demande formelle pour que l'Etat et
 la province continuent à nous accorder
 les subsides dont la ville a joui en 1890.

La Députation permanente du conseil
 provincial du Brabant, dans sa séance du
 3 de ce mois, a approuvé votre délibération
 en date du 1. juin dernier, concernant la
 création d'un établissement d'instruction
 moyenne. En ^{prenant} ~~la~~ ^{cette résolution} ~~la~~ ^{pour} ~~la~~
~~avez~~ voté la ville d'une institution, où les
 jeunes gens de famille pourraient acquies
 des connaissances qu'ils étaient obligés
 de chercher, à grands frais, dans d'autres
~~ville~~ ^{locaux} du Royaume.

Serait-il louable
 en de

La ville possède, ainsi qu'il est dit dans
 le rapport précédent, un bâtiment
 vicieux avec habitation pour l'institution
 en ville, et un autre bâtiment destiné à
 cet usage au hameau d'Eschenbeek.

Dans la vue de multiplier les moyens
 d'éducation offerts à la jeunesse ~~le~~ ^{collège}
 nous avons proposé l'année dernière,
 d'organiser ~~un~~ ^{une} école de dessin &

la création prochaine d'architecture, où tous les enfants de
 de l'école moyenne de la ville seraient admis gratuitement.
 nous a engagés à

remettre le projet
 jusqu'au jour où votre volonté n'ayant pas permis
 d'être possible de réaliser ce projet, nous avons
 en vain ~~et dans le corps~~ ^{rapporter} ~~sur le budget 1891~~ ^{les allocations}
 professoral, le maître ~~reporter~~ ^{reporter} sur le budget 1891.

à ce mééflaires

Art de guérir.

Personne en cette ville n'exerce l'art
de guérir sans être muni d'un diplôme.

Aucun médecin, ou chirurgien n'est
décédé en cette ville pendant le cours
de cette année, comme aussi aucun
n'est venu s'y établir.

Les cas d'épidémie, pendant l'année
écoulée, ont été très rares.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement
remplit ses devoirs avec zèle.

Police.

La Gendarmerie a fait preuve
de beaucoup d'activité dans
l'accomplissement de ses devoirs.

La police locale exige des passeports
de tout étranger qui fréquente la
ville.

Les règlements sur la chasse sont
bien observés : deux contraventions
ont été constatées l'une par le
Garde-Champêtre Richaux, l'autre par
son confrère Doudelet.

Pendant l'exercice courant, les contraventions
aux règlements de police de la ville ont été
constatées.

L'observance des
règlements de la ville sont
strictement recommandés aux Commissaires
et autres Agents de la police locale.

Dans tous les cas la police secondera
le Ministère public dans la recherche
des coupables.

Le Collège recommande & exige l'exécution
de la part du Commissaire et des autres
agents de police, des différents réglemens,
concernant les mesures sanitaires & de
sûreté en cette ville.

Le nombre de sages femmes est suffisant
aux besoins de la ville & de ses dépendances.

Gardes Champêtres

Deux Gardes Champêtres font le service
dans les hameaux détachés.

Le Commissaire de police & un quatrième
Garde Champêtre font le service intérieur
de la ville.

L'élagage et l'échenillage se font
convenablement, chaque année. Aucune
contravention n'a été constatée.

Prisons

La prison de passage et le cachot com-
munal se trouvent dans un bâtiment
sain, sûr & pourvu de mobiliers suffisant
au service journalier.

Voirie vicinale

Les plans d'alignement à suivre pour
les constructions le long de la grande
voirie ont été soumis à votre approbation
avant qu'on nous vous le promettions l'année
dernière, sans qu'ils soient déjà
approuvés définitivement par le Gouvernement.

Votre Collège a continué les réparations
du pavage des rues de la ville.

une partie du rempart des arches
et du rempart de St. Landeoghof a été
pavée nouvellement. Ces travaux ont
été jugés indispensables pour relier ces
parties de la voirie avec la route provinciale
de St. Paul à Nivelle, immédiatement à la
sortie de cette ville.

A paronnetures
sanitaires et
d'embellissement

Les chemins vicinaux ont été réparés et entretenus convenablement au moyen du produit du rôle pour l'entretien & l'amélioration de la voirie vicinale.

Les pompes de la ville continuent à être entretenues en bon état de manière que l'eau se distribue, saine & abondante, dans ^{tous} les quartiers de la ville.

Le Collège toujours animé du désir de parvenir à l'assainissement complet de la ville, vous propose de voter encore au Budget un crédit pour la construction des différents égouts nécessaires à l'écoulement des eaux intérieures de la ville.

Les travaux d'assainissement feront l'objet, de notre part, d'une demande de subside auprès du Gouvernement.

Pendant l'exercice il a été accordé deux permissions pour bâtir ou reconstruire le long des grandes routes; deux permissions pour réparation ou changement de façades et trois pour plantations.

Aucune contravention à l'art 90 § 7 de la loi communale du 30 mars 1836 n'a été constatée.

Il n'existe point de plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine ou vicinale.

Il a été accordé pendant l'exercice courant sept autorisations pour bâtir ou reconstruire le long de la voirie urbaine ou vicinale, et trois pour plantations.

Il n'existe point de carrières sur le territoire de cette commune.

Pompes à incendie.

La ville possède, comme l'année dernière, trois pompes à incendie, avec le matériel et accessoires nécessaires.

Ces pompes sont très bien entretenues et fonctionnent fort bien, ainsi que nous nous en sommes assurés par différents essais faits.

Nous sommes assez heureux de pouvoir vous dire qu'aucun incendie n'a eu lieu en cette ville, pendant ces exercices.

Milice nationale.

Le nombre des miliciens qui ont pris part au tirage au sort, cette année, est de 67, dont 18 hommes ont été appelés à l'activité. 64 est le nombre appelé.

Garde civique.

La garde civique, dont les cadres sont formés, n'a fait jusqu'ici aucun service: le Gouvernement ne lui ayant point délivré des armes.

Chemins vicinaux & ponts.

Les chemins vicinaux et les ponts sont partout en bon état ~~et bien entretenus~~ et bien entretenus au moyen du produit d'un rôle de centimes additionnels, établi sur les trois bases de l'impôt direct.

La ville continue à payer, une partie, chaque année, du chemin de grande communication de Hal, par le hameau populaire de Braedhout, à Audenaerde, Linighe, Lemmich St. Quentin, ~~Goyette~~ et ~~Amers~~ ~~afsch~~ ~~afsch~~.

La dépense en est couverte au moyen de cinq centimes additionnels votés

Dur

sur le montant principal des loyers,
foncière & personnelle.

Indépendamment des subsides dont
nous vous avons rendu compte l'année
dernière, le Gouvernement nous a alloué
475 francs et la province un pareil
subside.

En les sacrifices énormes que la ville
s'est imposés, nous nous espérons que
la province et l'Etat nous accorderont
pour l'année 1851, chacun un
subside de 1250 francs, comme cela
a eu lieu en 1848.

Et l'Etat et la province accordant
ces subsides, prouveront
qu'ils apprécient
les sacrifices énormes que la ville
s'est imposés ^{communs} de hal pour ce parage.

Le Collège fait observer que cette année
1071 mètres carrés de pavage ont été
exécutés. Cet ouvrage ajouté à ceux
des années précédentes porte le total
du dit pavage jusqu'à ce jour, à plus
de 5034 mètres et occure un dépeuse
pour la ville de près de 12,000 francs.

Pour faciliter l'accès de la station
au chemin de fer il est nécessaire
d'élargir le pont sur le canal de
Charleroy. près de la dite station, on y
ajoutant seulement un trottoir de
chaque côté.

La province en décidant à reconstruire &
élargir le pont, sur la Senne à l'entrée
de la rue du Bois, qui se trouve dans un
état de vétusté complète. Vous savez
que la ville s'est intervenue pour un bon
de 2000 francs dans la ~~construction~~ ^{construction} de ces
La façade porte d'entrée
de la paroisse de la paroisse est actuellement
simple.

Et l'acquisition de la
destruction de la
façade porte.
Le sacrifice est amplement
compensé par l'assainissement
de ce quartier.

Les ~~cours~~ cours d'eau sont convenable
ment entretenus d'après les règlements
sur la matière.

L'année dernière
sous les convois
s'arrêtaient ici.

nous espérons que le
gouvernement fera
droits à notre demande communale de ^{travaux} ~~droits~~, pour préserver la ville
et en rétablir les ^{destinations} ~~destinations~~ aux quelles elle est si
communément avec ^{souvent} ~~souvent~~ exposée.
toucher la facilité
telle qu'elle assistait
~~durant la période~~
~~antérieurement~~
d'être décernée.

Il n'est compris les
pertes des personnes
aisées
qui se sont
refusées à l'expertise

Le service du chemin de fer qui traverse notre
territoire ~~est~~ se fait régulièrement et
nous ne répond ^{pas entièrement} ~~malheureusement~~ au besoin ~~de commerce~~
de notre localité ~~et~~ des environs, pour les
convois s'arrêtant ahal.

La ville n'a aucun droit de chauffage

Cours de la Somme

Travaux réclamés par l'administration.

Le cours de la Somme, pour préserver la ville
et en rétablir les ^{destinations} ~~destinations~~ aux quelles elle est si
communément avec ^{souvent} ~~souvent~~ exposée.

L'inondation du mois d'août, 1850 a
malheureusement prouvé combien les appréhensions
exprimées par nos habitants et les
nombreuses réclamations formées par
l'autorité communale, depuis un si grand
nombre d'années, dans le but de faciliter
l'écoulement des eaux de la Somme, en
aval de cette ville, étaient fondées & légitimes.

Les eaux ont atteint trente centimètres
de hauteur de plus qu'au mois de février 1849.

Les paroles nous manquent et la
plume ^{est impuissante} ~~se refuse~~ à vous retracer, toutes les
angoisses, tous les désastres que notre
population a ~~éprouvés~~ ^{subis} cette fois-ci.

Des experts consciencieux, dument
nommés et assermentés, et pris parmi
l'élite de la bourgeoisie ont constaté que
la perte ~~proprement~~ ^{matérielle} ~~est~~ ^{subie} dans cette
catastrophe, par nos habitants s'élève
à la somme énorme de 66,488 francs.

Le fort heureusement ^{gout} ~~gout~~, Messieurs,
si nous n'avons ^{nos} ~~nos~~ que ces pertes matérielles
à enregistrer; aussi, ^{nous} ~~nous~~ sommes ^{de} ~~de~~
nous ^{de} ~~de~~ Dieu, n'avons ^{pas} ~~pas~~ éprouvé
ni peine, ni veille, durant ces jours.

néfastes, pour éviter de plus grands malheurs
à notre ville :

Commissaires de la Commission
du D. S. S. S.
Au nom de l'humanité,

Nous saisissons de nouveau l'occasion
que nous ~~présente~~ offre la présentation
de cet exposé pour prier instamment
Messieurs le Gouverneur, le représentant
permanent du conseil provincial
ainsi que M. le Ministre
de l'intérieur et des Travaux publics
de vouloir ordonner, le plus promptement
possible l'exécution des Travaux
suivants :

1°. Le redressement du lit de la Seine,
immédiatement en aval du pont Canal

2°. un aqueduc de décharge, en dessous
du Canal ~~ou à l'aval~~ et à côté du pont.

3°. la Construction
dans les biez du
Canal de Charlevoix
entre hal 4, d'un
Buis prop-plein
en maçonnerie,
par où se déchargerait
le surplus des
eaux du Canal et
après s'être évitées la
tuphu de digues

4°. l'élargissement du
seuil du moulin
d'Eslinges, et

5°. l'ouverture du redressement
du lit de la rivière au
pont immédiatement
en aval de Paris
d'Eslinges; le cours de la rivière
y étant complètement obstrué

Si malgré tout ces démarches
tant d'efforts, si nonobstant la
présente réclamation; celle formée
par le Collège lecheval dans son
rapport de 1843 (page 12, suivants)
et principalement la proposition
formelle faite au conseil provincial
du 17 août, en séance du 14
juillet 1847, par Monsieur le Conseiller
Mussche, tous ces efforts ^{Commence} n'ont
sans résultat, nous aurions toujours
la douce consolation de pouvoir
prouver à nos commettants, à nos
successeurs que nous n'avons rien
négligé ni épargné pour obtenir

l'exécution des travaux pouvant préserver
notre pauvre ~~ville~~ ville des effets désastreux
des inondations, auxquelles elle est tant
exposée, par sa position topographique.

Agriculture.

La récolte du froment et du seigle ~~ont~~
a été en générale assez bonne; le produit
peut être comparé à celui d'une
année ordinaire.

Les pommes de terre au contraire ont
été ~~assez~~ fortement attaquées par
la maladie régnante qu'en 1845, elle,
n'ont produit qu'un 1/3 d'une récolte
ordinaire.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment
les fermiers de cette commune n'ont
des chevaux que pour leur usage et leurs
besoins. Leurs fumements sont de la race
du Pays, elle sont souillées, à quelques
~~exceptions~~ exceptions près, que par des étalons
de la même race approuvés par la
Commission instituée.

Les produits sont assez bons.

quelques fermiers ont recours aux taureaux
étrangers pour l'amélioration de la race
de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons, à peu
d'exception près, n'ont de beliers que de
la race du Pays.

Industrie, Commerce, foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu depuis notre dernier rapport, relativement à l'industrie, le commerce, les foires & marchés, il nous paraît inutile de répéter ici ce que nous avons déjà dit. Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que nos marchés sont toujours suivis régulièrement.

Le service de la poste aux lettres se fait convenablement, cependant il laisse à désirer en ce que le bureau dans la Station du chemin de fer, est trop éloigné du Centre de la ville, et que la boîte aux lettres, placée à l'extérieur de l'hôtel de ville est d'une construction vicieuse et ne présente pas la sécurité convenable.

Nous aimons à croire qu'il suffira de signaler ces inconvénients pour que le Gouvernement y mette un terme.

Messageries.

Il existe toujours cinq services de messageries, en pour Bruxelles, les lundi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

Deux pour Lughien et deux pour Nivelles, tous les jours.

Les Régléments de police qui concernent ces services sont convenablement observés.

En terminant ce rapport nous avons l'honneur de vous présenter le projet du Budget pour l'exercice 1881, nous priant, Messieurs, de vouloir l'examiner et de continuer à nous aider de vos lumières

Je suis

Dans la direction des affaires admini-
stratives de la ville

Thoul, le 2^e Décembre 1850.

Les Bourgs & Lehenins

Rapport sur l'Administration et la
Situation des affaires de la ville de Real
présenté au Conseil Communal, en
exécution de l'article 70 de la loi com-
munale du 30 Mars 1836, en séance
publique du 2 Décembre 1836.

Messieurs,

Le Collège a l'honneur de vous
soumettre, conformément à l'art. 70 de la loi
communale, son Rapport relatif à
l'Administration et à la Situation des
affaires de la ville, à l'égard desquelles, il
n'a trouvé aucune question importante
soulignée depuis le rapport de l'année
dernière.

Poids et Mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont
seuls en usage. Les employés des accises
exercent une surveillance convenable à
ce sujet.

Etat

Etat civil et Population.

Les registres de l'Etat civil sont bien et exactement tenus.

Le mouvement de la population de l'année dernière était comme suit:

naissances 232, dont
112 masculins et 120 féminines.

Décès: 189, dont 88 masculins et
101 féminins, non compris 10 enfants
morts-nés.

Il y a eu 56 mariages, et point de
divorces. Il y a eu également une
adoption et six légitimations d'enfants.

Le nombre des habitants qui ont
quitté la ville s'est élevé à 122, et celui de
ceux qui sont venus s'y établir est de
129.

La population de la ville et de ses hameaux
est actuellement de 7278 âmes.

Il n'y existe aucun Centenaire.

Elections

Les diverses listes électorales ont été
révisées régulièrement sans qu'il soit
survenu des réclamations.

Le

Le nombre des Electeurs communaux, pour 1849 était de 233, et celui de ceux inscrits pour 1850 est de 232;

Le nombre d'Electeurs provinciaux était de 158 en 1849 et de 159 en 1850;

celui des Electeurs pour les Chambres législatives s'est élevé à 155 en 1849, et en 1850, à 156.

Le 11 février 1850, Messieurs Felix Amédée Claessens et Léopold van der onck ont été élus Conseillers communaux, en remplacement de MM Müller et Hannecart, démissionnaires.

Administration communale & Personnel.

L'Administration n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de sa mission, pendant l'exercice écoulé.

Les Membres du conseil montrent beaucoup d'assiduité pour fréquenter les séances. Sur dix sept convocations il ne s'est trouvé qu'une fois en nombre insuffisant pour délibérer.

Le conseil communal, ainsi que le Collège des Bourgmestre et Echevins sont au complet.

Les

Les affaires de l'administration, ont été
expédiées régulièrement, et, à cette fin, le
collège a fixé trois réunions par semaine.
Les Lundi, Jeudi et Samedi, outre qu'il
s'assemble quand les affaires l'exigent.

Les Employés de la ville s'acquittent
de leurs devoirs à notre satisfaction.

La conservation des archives se fait
avec soin.

Le Sieur Jean Baptiste Boulongier
qui avait exercé les fonctions de secrétaire
Communal de cette ville, pendant environ
34 ans, est décédé le 3 septembre 1880.

Dans la séance du 5 Octobre suivant
le conseil communal a nommé le sieur
François De Greef aux dites fonctions.

Situation financière & Comptabilité.

La situation financière est restée pour
ainsi dire au même point que l'année
dernière; c'est-à-dire que les dépenses
ordinaires excèdent toujours les recettes de
même nature, de manière que le collège
se trouve encore, à son regret, dans la
nécessité de vous proposer en 1881, l'entretien
de

de la taxe personnelle supplémentaire,
comme les années précédentes.

Les finances de la ville ne peuvent
lister au Vépourru, à la veille de la
création de l'école moyenne; de l'érection
de l'hôpital; de la continuation et de
l'achèvement des Travaux de restauration
de l'hôtel de ville, ainsi que de la démolition
de la fausse porte dans la rue du
Lois.

La restauration ^{urgente} de la tour est aussi
un motif de réflexion prévoyante.

Le compte de la ville de 1849 a été
approuvé par la Députation permanente
du conseil provincial, comme suit:

Les recettes à	40,077. 78
Les dépenses à	38,535. 69
et l'excédant à	\$ 1,542. 09

La caisse du Receveur de la ville a été

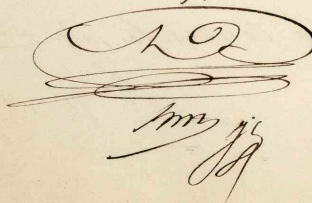
* être intentée par vérifié trimestriellement par Monsieur
Cappellemans & Daboust le Bourgmestre.

pour prétendus dommages
occasionnés à leur
fabriques de porcelaines
lors de la dernière
inondation.

Ce renvoi approuvé

Aliénations, Echanges.

Il n'y a point eu d'aliénation, échange
ni procès, par la ville, pendant l'exercice
courant; sauf l'actio injuste qui vient de nous *




Bulimont

Bâtimens et Edifices communaux.

Les travaux de restauration de l'hôtel de ville ont été continués avec toute la précaution nécessaire.

La Commission Royale des monuments a reconnu que la reconstruction des deux pignons de l'édifice était indispensable pour que sa restauration puisse présenter quelque solidité: il en résultera nécessairement un surcroît de dépenses considérable, dont vous avez apprécié l'importance dans votre délibération du 17 ^{bre} 1850, surtout par l'acquisition de la maison Housbiau, dont une partie se trouve incorporée dans l'hôtel de ville.

La ville se trouvant dans l'impossibilité de supporter à elle seule cette nouvelle dépense, force nous a été de solliciter des nouveaux subsides à la Province et au Gouvernement.

Fort heureusement les démarches faites dans ce but, par votre collège, ne sont pas demeurées stériles. — Monsieur le Ministre de l'Intérieur a consenti, sur
les

Les fonds du Trésor, un subside de 9000
francs, à liquider par tiers en 1851, 1852
et 1853, ainsi qu'il résulte d'une dépêche
de M^r le Gouverneur de la province, en
date du 4 Septembre 1850, qui vous a été
communiquée en séance du 17 même mois.

Nous ne pouvons que répéter les rapports
des années précédentes concernant les
réparations considérables qu'exige l'Eglise
de St. Martin, qui est un superbe monument
gothique.

Ces réparations deviennent tellement
urgentes que si la fabrique de l'Eglise ne
s'en occupe pas, l'Administration se
trouvera dans la nécessité de provoquer
elle-même le commencement de ces travaux,
afin d'éviter des malheurs.

Bureau de Bienfaisance & salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance
est aujourd'hui au complet. Nous constatons
avec satisfaction que les Membres de ce
Bureau remplissent avec zèle leurs fonctions
gratuites.

Grâce aux sages mesures prises par
l'Autorité communale de concert avec

la

La Commission médicale locale et la Commission Sanitaire, aucune maladie épidémique n'a sévi en cette ville, depuis notre dernier rapport; toutefois la petite vérole a régné, à la fin de 1849 et au commencement de cette année, mais sans faire beaucoup de ravage. Elle a été bientôt combattue par la médecine, mise en usage, et la pratique de la vaccination et revaccination.

En exécution du Règlement provincial sur le service de la vaccination, arrêté le 16 juillet 1850, trois Vaccinateurs ont été nommés, ce sont: M. M. Vandenschuer, Mussche et Marinus.

Les Messieurs sont aussi les Médecins attachés au Bureau de Bienfaisance, nous constatons également avec plaisir, qu'ils continuent à donner aux malades pauvres des soins assidus, et avec le desintéressement le plus louable.

L'Administration ne perd pas de vue le nettoyage des rues et des places publiques.

Coutes

Toutes les mesures ont été prises pour faire disparaître de la voie publique le dépôt de matières corrompues ou répandant des odeurs infectes, pouvant vicier l'air; pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues, et pour éviter les incendies.

Le nombre d'indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance est resté à peu près le même qu'en 1849. Nous continuons à remarquer, parmi la classe inférieure une amélioration par suite du prix peu élevé des denrées alimentaires.

Nous voyons toujours avec plaisir que les veuves pauvres, dont il est parlé dans les rapports des années précédentes sont encore entretenues, dans un local de la ville, au moyen du produit des collectes faites les dimanches dans les églises.

La situation financière du Bureau de Bienfaisance se trouve toujours dans un état pécuniaire, à la suite des années calamiteuses que nous avons traversées.

Le Bureau s'efforce
de

de faire disparaître son déficit.

Le Budget de 1850 a été arrêté
comme suit:

Les Recettes à	17,029. 12
Les dépenses à	17,163. 45
et le déficit à	<u>134. 33</u>

Les titres de propriété que le bureau
de Bienfaisance possède sont bien conservés.

Les biens sont bien régis et administrés,
ils sont loués et affermés par actes
publics.

Les titres et Bordereaux des rentes
et obligations sont renouvelés en temps
utile.

Les plantations sont également bien
entretenuës et soignées.

Le nombre d'indigents qui ont été
secourus pendant l'exercice courant
s'élève à 2978.

Hôpital.

Le projet de création d'un hôpital,
tant désiré par la population entière, et
sur le point de pouvoir se réaliser, le
conseil a nommé, dans sa séance du

30 Avril 1850, la Commission administrative, qui a été installée le 12 mai suivant par le Collège des Bourgmestres & Echevins.

Un arrêté Royal en date du 2 Septembre 1850 autorise la Commission administrative des hospices de cette ville à faire l'acquisition des Bâtimens de M^r Van Cutsem, dont il vous a été parlé dans le dernier rapport.

La Commission des hospices est obligée d'attendre pour organiser le service de l'hôpital, l'expiration du bail des Religieuses qui arrivera le 1^{er} Avril 1852.

Infirmes &c.

Il y a en cette ville quatre aveugles et deux sourds-muets : leur âge ne permet plus de songer à leur instruction.

Quinze Enfants de la patrie sont placés convenablement chez des nourrices en cette ville.

Mendicité.

L'Autorité Communale, le Bureau de Bienfaisance, la police locale et la

Gendarmerie

Gendarmerie font tous leurs efforts possibles pour extirper la mendicité. Les ordres les plus formels sont donnés pour arrêter les délinquants.

Culte.

Il n'existe entre l'Administration communale et les Ministres du Culte que des rapports d'un caractère conciliant.

Les objets d'arts que l'Eglise renferme sont bien conservés par les soins de la fabrique.

Le personnel du conseil de la fabrique est, au complet.

Le double du compte de 1849 n'a pas encore été déposé aux archives communales.

Instruction primaire & moyenne.

Les quatre écoles primaires existantes en cette ville sont fréquentées par 187 élèves des deux sexes, dont 66 indigents.

L'instruction s'y donne d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces quatre écoles s'est élevée en 1850 et s'élèvera pour l'exercice 1851

à

4379 francs, dans laquelle la ville contribue, selon les moyens de ses finances, pour la somme notable de 1691 francs, et le Bureau de Bienfaisance pour 600 francs, ensemble 2291 francs. Le surplus de la dépense est couvert par des subsides accordés par l'Etat et la province.

La position financière de la ville étant toujours très précaire, nous faisons ici la demande formelle pour que l'Etat et la province continuent à nous accorder les subsides dont la ville a joui en 1850.

La Députation permanente du Conseil provincial du Brabant, dans sa séance du 3 octobre dernier, a approuvé votre délibération en date du 1^{er} juin dernier, concernant la création d'un établissement d'instruction moyenne. En prenant cette résolution, votre désir louable est de doter la ville d'une institution où les jeunes gens de famille pourraient acquérir des connaissances qu'ils étaient obligés de chercher, à grands frais, dans d'autres localités.

Localités du Royaume.

La ville possède, ainsi qu'il est dit dans les rapports précédents, un bâtiment d'école avec habitation pour l'instituteur en ville, et un autre bâtiment destiné à cet usage au hameau d'Isschenbeeth.

Pour la vue de multiplier les moyens d'éducation offerte à la jeunesse le collège vous avait proposé l'année dernière d'organiser une école de dessin et d'architecture, où tous les enfants de la ville seraient admis gratuitement.

La création prochaine de l'école moyenne nous a engagés à remettre ce projet jusqu'au jour, où il sera possible de choisir le maître de dessin dans le corps professoral. Dans cette prévision nous aurons à reporter sur le Budget de 1881 les allocations à ce nécessaires.

Art de guérir.

Personne en cette ville n'exerce l'art de guérir sans être muni d'un diplôme.

Aucun médecin ni chirurgien n'est décédé
en cette ville, pendant le cours de cette
année, comme aussi aucun n'est venu
s'y établir.

Les cas d'épidémie, pendant l'année
écoulée, ont été très rares.

L'artiste vétérinaire du Gouvernement
remplit ses devoirs avec zèle.

Police.

La Gendarmerie a fait preuve de beaucoup
d'activité dans l'accomplissement de ses
devoirs.

La police locale exige des passeports de
tout étranger qui fréquente la ville.

Les Règlements sur la chasse sont bien
observés : deux contraventions ont été
constatées, l'une par le Garde Champêtre
Brichau, l'autre par son confrère Doudelet.

Pendant l'exercice courant, 2 contraventions
aux règlements de police de la ville, et 36
vélins ont été constatés.

L'observance des Règlements de la ville est
strictement recommandée aux Commissaires
et autres Agents de la police locale.

(Dans)

Dans tous les cas de la police seconde le
Ministère public dans la recherche des
coupables.

Le Collège recommande et exige l'exécution
de la part, du Commissaire et des autres
agents de police, des différents règlements
Concernant les mesures Sanitaires et de
Sûreté en cette ville.

Le nombre de sages-femmes est
suffisant aux besoins de la ville et de
ses dépendances.

Gardes Champêtres.

Trois Gardes Champêtres font le service
dans les hameaux détachés.

Le Commissaire de police et un quatrième
Garde Champêtre font le service intérieur
de la ville.

L'égoutage et l'échouillage se font
convenablement, chaque année. Aucune
contravention n'a été constatée.

Prisons.

La prison de passage et le cachot, Communal
se trouvent dans un Bâtiment sain, sûr
et pourvu du mobilier suffisant au
service

Service journalier.

Voirie vicinale. 8^e.

Les plans d'alignement à suivre pour les constructions le long de la grande voirie ont été soumis à votre approbation ainsi que nous vous le promettions l'année dernière, sans qu'ils soient déjà approuvés définitivement par le Gouvernement.

Votre Collège a continué les réparations ou parage des rues de la ville.

Une partie du rempart, des arches et du rempart de l'handboug-hof a été parée nouvellement. Ces travaux ont été jugés indispensables, par mesure sanitaire et d'embellissement.

Les pompes de la ville continuent à être entretenues en bon état, de manière que l'eau se distribue, saine et abondante, dans tous les quartiers de la ville.

Le Collège toujours animé du désir de parvenir à l'assainissement complet de la ville, vous propose de voter encore au Budget un crédit pour la construction, des différents égouts nécessaires à l'écoulement des eaux intérieures de la ville.

Ces travaux d'assainissement feront l'objet, de notre part, d'une demande de Subside auprès du Gouvernement.

Pendant cet exercice il a été accordé deux permissions pour bâtir ou reconstruire le long des grandes routes; deux permissions pour réparations ou changement de façades et trois pour plantations.

Aucune contravention à l'article 90 § 7 de la loi communale du 30 Mars 1836 n'a été constatée.

Il n'existe point de plan d'alignement pour les constructions le long de la voie urbaine ou vicinale.

Il a été accordé pendant l'exercice courant sept autorisations pour bâtir ou reconstruire le long de la voie urbaine ou vicinale, et trois pour plantations.

Il n'existe point de carrière sur le territoire de cette Commune.

Pompes à incendie.

La ville possède, comme l'année dernière, trois pompes à incendie, avec le matériel et accessoires nécessaires.

Les

Les pompes sont très bien entretenues et fonctionnent fort bien, ainsi que nous nous en sommes assurés par différents essais.

Nous sommes assez heureux de pouvoir vous dire qu'aucun incendie n'a eu lieu en cette ville, pendant cet exercice.

Milice nationale.

Le nombre des miliciens qui ont pris part, au tirage au sort, cette année, est de 67, dont 18 hommes ont été appelés à l'activité. 64 est le dernier numéro appelé.

Garde civique.

La garde civique, dont les cadres sont formés, n'a fait jusqu'ici aucun service, le Gouvernement ne lui ayant point délivré des armes.

Chemins vicinaux et ponts.

Les chemins vicinaux et les ponts sont partout en bon état et bien entretenus, au moyen du produit d'un rôle de centimes additionnels établi sur les trois bases de l'impôt direct.

La ville continue à payer une partie,

Chaque

Chaque année, du chemin de grande
Communication, conduisant de hal,
par le hameau populaire de Breedhout,
à Audenaarden, Sluighen, Lennick se-
quentin et Asoche.

La dépense en est couverte au
moyen de cinq centimes additionnels votés
sur le montant en principal des contri-
butions foncière et personnelle.

Indépendamment des subsides dont
nous vous avons rendu compte l'année
dernière, le Gouvernement nous a accordé
475 francs et la province un pareil
subside.

De les sacrifices énormes que la ville
s'est imposés, nous osons espérer que la
province et l'Etat nous accorderont pour
l'année 1851, chacun un subside de 1250
francs, comme cela a eu lieu en 1848.

L'Etat et la province, accordant
ces subsides, prouveront qu'ils apprécient
les sacrifices énormes que la Commune
de Hal s'impose pour ce passage.

Le Collège fait observer que cette
année

année 1871 mètres carrés de pavage ont
été exécutés. Ces ouvrages, ajoutés à ceux
des années précédentes, porte le total du
dit pavage, jusqu'à ce jour, à plus de 5034
mètres et accuse une dépense pour la ville

Le Collège ne perçoit
par la rue que la somme de 12,000 francs. #

La province s'est engagée à

élargir à la porte

S^t. Catherine, le pavé

depuis la petite

chapelle de M^{ad}. Claude

Jusqu'au chemin

des Pargystraet. Si

ce prolongement n'est

pas bientôt exécuté,

le Collège insistera

près de la Députation

permanente pour

qu'il le soit le plus

tôt possible

tenue approuvée

Pour faciliter l'accès de la Station du

Chemin de fer, il est nécessaire d'élargir

le pont sur le canal de Charlevoix, près de

la dite station, en y ajoutant seulement

un trottoir de chaque côté.

La province est décidée à reconstruire

et élargir le pont sur la Senne, qui se

trouve dans un état de vétusté complète,

à l'entrée de la rue du Bois. Vous savez

que la ville doit intervenir pour une

somme de 2000 francs dans l'acquisition

et la démolition de la fausse porte.

Le sacrifice est amplement compensé

par l'assainissement et l'embellissement

de ce quartier.

Les cours d'eau sont convenablement

entretenus d'après les règlements sur la

matière.

Le

Le Service du Chemin de fer qui traverse
notre Territoire se fait régulièrement,
mais ne répond pas entièrement au
besoin de notre localité et des environs.

L'année dernière tous les convois
s'arrêtaient ici. Nous espérons que le
Gouvernement fera droit à notre demande
en rétablissant les communications,
avec toute la facilité, telle qu'elles
existaient pendant la période d'été der-
=nier.

La ville n'a aucun droit de chaussage.

Cours de la Seine.

Travaux réclamés par l'administration
communale de Hal, pour préserver la ville
des inondations auxquelles elle est si
souvent exposée. —

Il est malheureusement constaté
que la ville de Hal est une de celles qui ont
le plus souffert de l'inondation des 16 et
17 Août dernier. Vous avez vu, Messieurs,
le niveau extraordinaire que cette inondation
a atteint. Le niveau observé accuse
devant le moulin de Monsieur le
Duc d'Arenberg une hauteur de 4^m 26;

dans

Dans la rue de Mons, à l'entrée de
l'abreuvoir une hauteur de 3 mètres, et
dans la rue du bois, au coin de la maison
Monsieur Lebacq, une élévation de 3^m 18.

Il y a donc une différence de niveau
de 1^m 18 en plus sur celui observé
en 1839.

Cette triste circonstance a prouvé com-
-bien les appréhensions exprimées dans
les différentes réclamations de l'autorité
locale, répétées chaque année presque,
étaient fondées. Elles avaient pour but
de faciliter l'écoulement des eaux de la
rivière la Senne en aval de cette ville, où
elles sont retenues par le pont canal
et le moulin d'Esdingen.

Presque tous, Messieurs, vous avez
remarqué, pendant ces jours d'épreuve,
et vous avez vu, avec nous, qu'au
pont canal, une différence de 80 centi-
-mètres existait entre l'amont et
l'aval.

Les paroles nous manquent et la
plume est impuissante à vous retracer
toutes les angoisses, tous les désastres
que